



Montricher, le 23 octobre 2018

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 27 septembre 2018**

M. le Président John Desmeules ouvre la séance à 20h15. Il salue M. Grandjean représentant la presse.

Appel

31 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz et MM. Marc Dähler, Jean-Marie Guignard et Alain Paratte étant excusés. La Municipalité est au complet.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité par un vote à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Préavis n° 02/18 "Impôts communaux - Arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020"

M. Didier Amez-Droz explique que le Canton va reprendre à sa charge l'AVASAD (association vaudoise d'aide et soins à domicile) dès 2020 par un système de 1.5 point d'impôt. Actuellement, nous payons Fr. 94.- par habitant soit environ Fr. 92'000.- par an. Avec cette nouvelle manière de faire, 10 % des communes, dont Montricher vont devoir payer plus et les autres seront gagnantes. La bascule du point et demi d'impôt coûtera Fr. 329'972, soit une augmentation de Fr. 237'288.-. La Municipalité reviendra donc avec un préavis en 2019 en vue de modifier éventuellement l'arrêté d'imposition pour 2020.

Mme Jocelyne Penel lit le rapport de la commission, qui propose à l'unanimité, d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2019 - 2020 tel que présenté avec un taux de 64 %.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 30.

Le préavis municipal n°02/18 "Impôts communaux - Arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020" est accepté par 28 OUI et 2 NON.

4. Préavis n° 03/18 "Achat d'un porte-outils multifonctionnel pour le service de la voirie"

M. Caroly Schopfer : le tracteur actuel date de 2001 et depuis quelques années il y a beaucoup de réparations à faire. Le véhicule choisi est agréable à travailler et il est spécifique pour les communes.

M. Hervé Buffet, rapporteur de la commission lit son rapport. La commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis et d'autoriser la Municipalité à acheter un porte-outils Holder C70 pour un montant de Fr. 143'700.- et de financer cet achat par la trésorerie courante. Le financement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

M. Yanick Stocker demande sur combien d'année un tel véhicule est amorti?

M. Didier Amez-Droz répond que pour ce genre de matériel la durée d'amortissement est de 8 ans, mais que la durée de vie devrait être de 10 à 15 ans.

M. Norbert Penel est effaré par le prix de ce petit véhicule. C'est le prix d'un énorme tracteur toutes options ! Alors pourquoi c'est si cher?

M. Caroly Schopfer explique que le véhicule coûte Fr. 121'000.- et qu'il y aura en plus la saleuse.

M. Didier Amez-Droz précise qu'il s'agit pour l'instant d'une offre et que le prix n'est pas définitif. Les autres offres étaient pour des petits tracteurs de type viticole ou arboricole et les prix étaient aussi très chers par rapport à leur puissance. Il y avait environ Fr. 20'000.- d'écart en moins, mais le tracteur était moins adapté à l'usage qui est prévu. Le véhicule finalement choisi est un véhicule articulé et spécifique pour les communes. Il est fabriqué en petite série.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 31.

Le préavis municipal n°03/18 "Achat d'un porte-outils multifonctionnel pour le service de la voirie" est accepté par 28 OUI et 3 NON.

5. Préavis n° 04/18 "Pose d'une chaudière à gaz y compris travaux de sa conduite ainsi que conduite pour amenée d'eau en attente - Bâtiment de l'Eglise"

Mme Sylvette Lambercy : la chaudière de l'église date de 1990 et montre de sérieuses faiblesses. Le gaz se trouve à la hauteur de la maison de M. Grandjean et la conduite passerait dans le gazon à côté de l'église. Ils vont profiter de cette fouille pour amener l'eau et la réserve en PVC. La commission a demandé de prévoir un point d'eau avec un évier. Mme Lambercy dit que cela sera étudié plus tard, car il faut bien réfléchir pour trouver le bon endroit.

M. Olivier Zbinden lit le rapport de la commission. Elle propose à l'unanimité des membres présents, Mme Manuela Failletaz et M. Olivier Bédard étant excusés, d'accepter le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la pose d'une chaudière à gaz y compris sa conduite, ainsi qu'une conduite pour amenée d'eau en attente dans le bâtiment de l'Eglise; de financer ces travaux d'un montant de Fr.39'000.- par la trésorerie communale. Le financement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

M. John Desmeules rappelle que le rapport doit mentionner les membres présents, mais également les membres qui sont excusés. De plus, les conclusions doivent être clairement écrites dans le rapport, soit l'acceptation ou le refus, à l'unanimité ou à la majorité.

M. Gilles Brocard demande si sur la durée de vie de la chaudière d'environ 25 ans, le coût de la consommation de mazout et du gaz est connu?

M. Didier Amez-Droz répond que personne ne peut prédire le prix du mazout ou du gaz dans 25 ans. A l'achat, la chaudière à gaz est moins chère que celle à mazout, mais le calcul est difficile à faire. Pour l'instant le prix du gaz fluctue en fonction du prix du mazout.

M. Gilles Brocard dit encore que le coût du gaz est plus cher que le mazout et que certaines personnes reviennent au mazout après avoir été au gaz.

M. Didier Amez-Droz rappelle que l'Eglise n'est pas beaucoup utilisée et qu'avec le gaz il n'y a pas de frais d'entretien de citernes. Pour ce qui est de la consommation, ce n'est pas possible de répondre.

M. Hervé Buffet demande si l'approche d'un chauffage avec une pompe à chaleur a été faite?

M. Didier Amez-Droz dit que la Municipalité ne s'est pas posé la question. Le gaz passe tout près c'était le plus simple.

M. Caroly Schopfer explique que le bâtiment n'est pas chauffé toute l'année et la pompe à chaleur n'est pas très adéquate pour chauffer l'Eglise qu'un ou deux jours par mois.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 31.

Le préavis municipal n°04/18 "Pose d'une chaudière à gaz y compris travaux de sa conduite ainsi que conduite pour amenée d'eau en attente - Bâtiment de l'Eglise" est accepté par 28 OUI et 3 NON.

6. Préavis n° 05/18 "Pose d'une chaudière à gaz - Bâtiment des Régents"

Mme Sylvette Lambercy précise que la maison des Régents se situe en dessous de la cours du collège. La chaudière date de 1994 et montre de grosses faiblesses et elle est souvent en panne. Le gaz est également proposé car il arrive déjà dans le local à côté de chez M. Golaz.

M. Alain Lambercy rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission à l'unanimité invite le Conseil à accepter le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la pose d'une chaudière à gaz dans le bâtiment des régents et de financer ces travaux de Fr. 25'000.- par la trésorerie communale. Le financement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs". Par ailleurs, la commission encourage vivement la Municipalité à entreprendre des travaux d'assainissement globaux pour ce bâtiment.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 31.

Le préavis municipal n°05/18 "Pose d'une chaudière à gaz - Bâtiment des Régents" est accepté par 28 OUI et 3 NON.

7. Postulat de M. Marc Dähler

Mme Christine Morel, vice-Présidente, lit le "Postulat pour la création d'appartements protégés" de M. Marc Dähler, absent, mais qui a souhaité maintenir son postulat à l'ordre du jour.

M. le Président demande à l'assemblée, avant d'entrer en matière, si elle accepte de prendre en considération ce postulat, par un vote à main levée?

Résultat du vote à main levée : 10 NON, 9 OUI et 8 abstentions.

Le postulat est rejeté, libre à M. Dähler de représenter un nouveau postulat.

M. Pierre-André Blanchard pense qu'un postulat doit être soutenu par cinq membres du Conseil pour pouvoir être présenté à la Municipalité?

M. John Desmeules explique qu'une interpellation d'un conseiller doit être soutenue par cinq membres du Conseil. S'agissant des motions ou des postulats ils peuvent être déposés par une seule personne. Cet objet doit être pris en considération par le Conseil. Si tel n'est pas le cas, le motionnaire peut revenir avec une autre demande. En cas de prise en considération, il faut encore définir si le texte est directement transmis à la Municipalité ou si une commission doit être nommée. Ce mode de faire est défini par la Loi sur les Communes.

M. Blaise Arlaud se dit surpris de la manière de faire et qu'il n'y ait pas eu de discussion avant de passer au vote, surtout au vu du taux d'abstention?

M. le Président John Desmeules explique que pour qu'il puisse y avoir une discussion, le postulat doit être pris en considération par le Conseil, ce qui n'a pas été le cas. Le postulat est classé et protocolé dans le procès-verbal. Libre à l'initiant de revenir avec une nouvelle proposition ou une modification de sa proposition.

Le Président clôt la discussion.

8. Communications du Bureau

M. John Desmeules, Président, explique qu'à la fin des prochains procès-verbaux, il y aura un rappel des dates importantes.

Concernant le verre de l'amitié après les séances du Conseil, les deux premières tournées sont offertes par la Commune et après libre à chacun de commander ce qu'il souhaite.

Il lance un appel pour le remplacement de la secrétaire qui cessera son activité au 30 juin 2019. Si quelqu'un est intéressé il peut s'adresser au Président ou à la secrétaire. Il peut s'agir d'un membre du Conseil ou non.

Les prochaines dates pour 2018 :

- Dimanche 25 novembre 2018 : Votations Fédérales, 10h15 à la Maison de commune pour le Bureau
- Jeudi 6 décembre 2018 : Conseil à 18h00, suivi d'un repas à la Fromagerie Gourmande.

9. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : il faut faire attention à la consommation d'eau. L'eau est pompée 12h par jour.

La couche finale du goudron va être faite sur la route vers la Fromagerie.

M. Cédric Beaud : le tableau des subventions pour les énergies renouvelables a été modifié. Pour les subventions des vélos électriques, c'est désormais une subvention par personne tous les 10 ans.

La rentrée scolaire au sein de l'ASIABE s'est déroulée sans heurt et sans problème de transports scolaires. Des efforts ont été faits au niveau des transports, notamment avec un autocar supplémentaire sur le Pied du Jura. Cela a permis de libérer des minibus qui sont désormais utilisés sur le bas de groupement et pour les nouvelles courses ouvertes pour le parascolaire. Un préavis devrait arriver l'année prochaine pour créer un accueil de jour en bas de la maison Marrone.

M. Pierre-Yves Morel : Angélique Vuilleumier a été engagée comme apprentie bûcheronne, dès le mois d'août.

Le marché du bois est catastrophique. En plus, plusieurs foyers de bostryches sont apparus dans le Jura et ce bois doit être placé en priorité dans les scieries. Le bois qui est actuellement abattu devra donc attendre.

Mme Sylvette Lambercy : pas de communication, mais elle remercie le Conseil pour l'acceptation des deux préavis sur les bâtiments.

M. Didier Amez-Droz : pas de communication. Il remercie également pour la confiance accordée et l'acceptation des quatre préavis.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Morel demande des nouvelles de la réfection de la grande salle?

M. Didier Amez-Droz espère qu'ils pourront présenter un préavis pour la grande salle au mois de décembre.

Mme Céline David aimerait savoir si quelque chose est mis sur le site internet de la Commune ou affiché pour que la population soit aussi au courant des problèmes d'eau?

M. Caroly Schopfer dit que cela sera fait.

M. Olivier Bédard demande, suite à l'acceptation du préavis n° 04/18, s'il est possible d'envisager la pose d'un WC à l'Eglise?

Mme Sylvette Lambercy étudie cette proposition et reviendra avec un préavis si nécessaire.

M. Olivier Zbinden dit qu'il y a eu des dégâts à la barrière devant l'Eglise.

Mme Sylvette Lambercy a aussi constaté ces dégâts et le nécessaire va être fait pour la réparer.

M. François Morel demande combien de citernes à mazout restent encore en fonction pour les bâtiments communaux?

Mme Sylvette Lambercy répond qu'il reste l'Eglise et le bâtiment des régents.

Mme Vera Michalski se renseigne sur les WC publics dans le village? Beaucoup de personnes viennent à la Fondation uniquement pour utiliser leur WC.

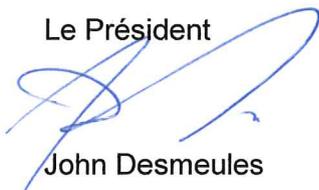
M. John Desmeules répond qu'il y a des toilettes publiques aux Ages, mais aucune dans le village.

M. Didier Amez-Droz précise qu'il y avait aussi des WC à la gare, mais que le MBC a décidé de les fermer. Mais des toilettes publiques vont être intégrées dans le projet de la grande salle.

Le Président invite le Conseil pour le verre de l'amitié à l'Hôtel des deux Sapins.

La séance est close à 21h25.

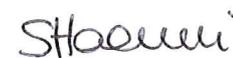
Le Président



John Desmeules



La Secrétaire



Sandrine Haenni

Dates 2018 :

Dimanche 25 novembre 2018 : Votations Fédérales, 10h15 à la Maison de commune
Jeudi 6 décembre 2018 : Conseil à 18h00, suivi d'un repas à la Fromagerie Gourmande.

Dates 2019 :

Jeudi 28 mars 2019	Conseil
Samedi 25 mai 2019	Visite du patrimoine
Jeudi 27 juin 2019	Conseil
Jeudi 19 septembre 2019	Conseil
Samedi 7 décembre 2019	Conseil